

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉTIENNE- DE-BOLTON

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-de-Bolton, tenue le 13 juin 2023 à 19 h 30, sous la présidence du maire, Monsieur David Auclair, et à laquelle sont présents :

Le conseiller Harry Bird, siège numéro 1
La conseillère Anne-Marie Demers, siège numéro 2
Le conseiller Nicolas Berger, siège numéro 3
La conseillère Suzie Fortin, siège numéro 4
Le conseiller Clarence Lloyd, siège numéro 5
Le conseiller Alexandre Berger, siège numéro 6

Aussi présente Marie-Claude Savaria, directrice générale et greffière-trésorière par intérim.

Sept (7) personnes sont présentes lors de la séance.

ORDRE DU JOUR

- 1 Mot de bienvenue**
- 2 Adoption de l'ordre du jour**
- 3 Période de questions sur les points à l'ordre du jour**
- 4 Adoption du procès-verbal**
 - 4.1 Séance du 9 mai 2023
- 5 Finances et Administration**
 - 5.1 Responsabilité des élus au Conseil municipal
 - 5.2 Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des nouveaux élus
 - 5.3 Modification du taux d'allocation pour km pour les employés
 - 5.4 Modification à la Politique de gestion des ressources humaines
 - 5.5 Modernisation de la collecte sélective
 - 5.6 Embauche – poste préposé au mesurage des boues des installations sanitaires
 - 5.7 Demande d'ajustement de contrat du Préposé pour l'ouverture et la fermeture du chalet au parc municipal
 - 5.8 Contribution de la municipalité selon l'entente intermunicipale avec le conseil d'établissement de l'École du Val-de-Grâce
 - 5.9 Point retiré
 - 5.10 Rapport de la réunion de la MRC
- 6 Voirie**
 - 6.1 Planification du responsable des travaux publics
 - 6.2 Année optionnelle du contrat pour le déneigement, le sablage et le déglacage
 - 6.3 Ajout d'un membre au comité de la voirie
- 7 Urbanisme**
 - 7.1 Adoption du premier projet de Règlement 2023-05 modifiant le règlement d'usages conditionnels 2008-04
 - 7.2 Demande d'approbation pour la construction d'un garage en cour arrière du 88, rang Vincent, situé dans une zone soumise au règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA-1) – Zone REV-1
 - 7.3 Demande d'approbation pour la construction d'un garage avec abri attaché en cour arrière au 85, chemin Summit, situé dans une zone soumise au règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA-1) – Zone RUR-12
 - 7.4 Nomination au Comité consultatif en urbanisme (CCU)
 - 7.5 Adhésion au Programme d'aide de la MRC de Memphrémagog pour la rénovation patrimoniale et la restauration
 - 7.6 Dépôt du procès-verbal de la réunion du CCU du 12 mai 2023
 - 7.7 Rapport de l'inspectrice en bâtiment
- 8 Environnement**
 - 8.1 Subvention 2023 – Action Memphré-Ouest 'AMO'

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉTIENNE- DE-BOLTON

9 Loisirs, Culture et Vie communautaire

- 9.1 Autorisation pour la Fête nationale
- 9.2 Point retiré
- 9.3 Autorisation d'utiliser le parc municipal pour des vendredis BBQ
- 9.4 Demande d'aide financière présentée par la Corporation Loisirs et Culture de Saint-Étienne-de-Bolton pour le projet du Village des métiers d'art
- 9.5 Demande d'aide financière présentée pour la Fête de la rentrée et des bénévoles pour le 19 août 2023

10 Sécurité civile

11 Adoption des comptes à payer

12 Affaires diverses

- 12.1 Demande d'approbation pour l'agrandissement du chalet du parc municipal au 15, chemin du Parc, situé dans une zone soumise au règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA-1) – zone SPI-1
- 12.2 Report de la prise de décision ou non de l'église
- 12.3 Nomination au Comité consultatif en urbanisme (CCU)
- 12.4 Demande d'autorisation de passage sur la Route 112 – Randonnée du Souvenir Thierry LeRoux

13 Période de questions

14 Levée de la séance

1 Mot de bienvenue

Le maire David Auclair souhaite la bienvenue aux membres du conseil et aux citoyens qui assistent à la séance.

2 Adoption de l'ordre du jour

Les membres du conseil examinent l'ordre du jour de la présente séance.

2023-06-117

**Il est proposé par Nicolas Berger
appuyé par Harry Bird
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

Que l'ordre du jour soit adopté avec les modifications suivantes :

Retrait du point 5.9 - Nomination de la directrice générale et greffière-trésorière

Retrait du point 9.2 - Demande de subvention pour l'événement Grand-Bois Électro 2023 au parc municipal

Ajout du point 12.1 - Demande d'approbation pour l'agrandissement du chalet du parc municipal au 15, chemin du Parc, situé dans une zone soumise au règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA-1) – zone SPI-1

Ajout du point 12.2 - Report de la prise de décision ou non de l'église

Ajout du point 12.3 - Nomination au Comité consultatif en urbanisme (CCU)

Ajout du point 12.4 - Demande d'autorisation de passage sur la Route 112 – Randonnée du Souvenir Thierry LeRoux

ADOPTÉE

3 Période de questions sur les points à l'ordre du jour

4 Adoption du procès-verbal

- 4.1 Séance du 9 mai 2023

2023-06-118

**Il est proposé par Harry Bird
appuyé par Alexandre Berger
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

D'adopter le procès-verbal de la séance du 9 mai 2023 tel que rédigé.

ADOPTÉE

5 FINANCES et ADMINISTRATION

5.1 Responsabilité des élus au Conseil municipal

Considérant que les élus ont à se partager la responsabilité des dossiers ainsi que la représentation du Conseil sur les différents comités,

2023-06-119

**Il est proposé par Alexandre Berger
appuyé par Nicolas Berger
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

D'attribuer les responsabilités attirées à chaque conseiller de la façon suivante :

NOM	SIÈGE NO.	DOSSIERS
Harry Bird	1	Comité consultatif d'urbanisme (CCU), Comité Transport
Anne-Marie Demers	2	Comité consultatif en environnement (CCE), Communication, Communauté nourricière
Nicolas Berger	3	Comité consultatif d'urbanisme (CCU), Comité Voirie et sécurité routière
Suzie Fortin	4	Comité des loisirs, Comité forêt, Comité intermunicipal des loisirs
Clarence Lloyd	5	Finances, Sécurité civile
Alexandre Berger	6	Développement agro-forestier du territoire, Comité paysages, Comité forêt, Comité Voirie, Communauté nourricière, AMO, les amis des sentiers de saint-Étienn-de-Bolton

ADOPTÉE

5.2 Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des nouveaux élus

Les formulaires complétés de *Déclaration des intérêts pécuniaires* des nouveaux membres du conseil municipal sont déposés, conformément à l'article 358 de la Loi sur les Élections et les Référendums.

5.3 Modification du taux d'allocation pour km pour les employés

Considérant que les employés utilisent leur véhicule personnel dans l'exercice de leur fonction municipale;

Considérant qu'il y a lieu de fixer un taux d'allocation au kilométrage pour l'utilisation de leur véhicule personnel;

2023-06-120

**Il est proposé par Alexandre Berger
appuyé par Anne-Marie Demers
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

Que la municipalité modifie le taux d'allocation à 0,55 \$/km pour l'utilisation de leur véhicule personnel aux employés municipaux.

ADOPTÉE

5.4 Modification à la Politique de gestion des ressources humaines

Considérant que le conseil souhaite apporter une modification à la Politique de gestion des ressources humaines,

2023-06-121

Il est proposé par Suzie Fortin

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉTIENNE- DE-BOLTON

**appuyé par Alexandre Berger
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

Que le conseil adopte la version modifiée 2023-06-13 de la Politique de gestion des ressources humaines.

ADOPTÉE

5.5 Modernisation de la collecte sélective

Considérant que le gouvernement a adopté le Règlement portant sur un système de collecte sélective de certaines matières résiduelles, lequel entraîne d'importants changements dans la gestion des matières recyclables en introduisant une approche de responsabilité élargie des producteurs (REP) pour la collecte sélective;

Considérant que le règlement donne aux entreprises mettant en marché des contenants, emballages et imprimés le plein contrôle sur le système de collecte sélective;

Considérant que Recyc-Québec a désigné, le 24 octobre 2022, Éco Entreprises Québec comme l'organisme de gestion désigné qui aura la responsabilité de la collecte sélective;

Considérant que le règlement provincial prévoit une notion de partenariat entre l'organisme de gestion désigné et les organismes municipaux, notamment pour les services de proximité avec les citoyens, ainsi que la collecte et le transport des matières recyclables visées par le règlement;

Considérant que la MRC a reçu une lettre d'ÉEQ le 7 mars 2023, spécifiant qu'en considération de l'article 12 du règlement provincial, lequel prescrit à ÉEQ de favoriser la conclusion d'ententes avec les MRC ou des regroupements de municipalités, la MRC de Memphrémagog a été identifiée par ÉEQ pour conclure une entente portant sur la collecte et le transport de matières recyclables pour l'ensemble de son territoire;

Considérant que la date limite du règlement prévoit qu'une telle entente doit être conclue d'ici le 7 septembre 2023;

Considérant que la MRC de Memphrémagog propose aux municipalités de son territoire de conclure une entente intermunicipale dont les parties seraient la MRC et les municipalités afin de déléguer à la MRC la responsabilité de négocier avec Éco Entreprises Québec une entente contractuelle concernant la collecte et le transport des matières recyclables ainsi que les services de proximité;

Considérant que le contenu de l'entente intermunicipale à intervenir précise le partage des rôles et des responsabilités de la MRC et des municipalités en fonction des éléments qui seront visés par l'entente contractuelle à conclure avec Éco Entreprises Québec, éléments que l'organisme n'a pas encore rendus publics;

Considérant que les municipalités locales soient invitées à signifier à la MRC leur intérêt à conclure une telle entente intermunicipale avec la MRC;

2023-06-122

**Il est proposé par Nicolas Berger
appuyé par Harry Bird
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

Que le conseil municipal de Saint-Étienne-de-Bolton accepte la proposition de la MRC de Memphrémagog afin qu'elle puisse conclure une entente intermunicipale dont les parties seraient la MRC et les municipalités afin de déléguer à la MRC la responsabilité de négocier avec Éco Entreprises Québec une entente contractuelle concernant la collecte et le transport des matières recyclables ainsi que les services de proximité;

Que copie de la résolution soit transmise à l'ensemble des municipalités de la MRC.

ADOPTÉE

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉTIENNE- DE-BOLTON

5.6 Embauche – poste préposée au mesurage des boues des installations sanitaires

Considérant que l'appel de candidatures pour le poste de préposé au mesurage des boues des installations sanitaires a été effectué via le site du service des stages et placements de l'Université de Sherbrooke ainsi que divers sites dans les cégeps;

Considérant que des entrevues ont été effectuées avec des candidats pour combler le poste;

2023-06-123

**Il est proposé par Anne-Marie Demers
appuyé par Nicolas Berger
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

Que le conseil autorise et mandate la directrice générale par intérim à procéder à l'embauche de madame Jade Sirois à titre de préposée au mesurage des boues des installations sanitaires ;

Que son salaire sera de 20 \$/heure sur une base de 35 h semaine du 26 juin au 25 août 2023.

ADOPTÉE

5.7 Demande d'ajustement de contrat du Préposé pour l'ouverture et la fermeture du chalet au parc municipal

Le maire David Auclair se retire de la salle du conseil pour éviter toute possible apparence de conflits d'intérêts.

Considérant que Noé Vincent, est préposé pour l'ouverture et la fermeture du chalet au parc municipal;

Considérant la qualité du service offert par Noé Vincent est jugé très satisfaisant et répond aux attentes du conseil municipal,

2023-06-124

**Il est proposé par Anne-Marie Demers
appuyé par Suzie Fortin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

D'ajuster à raison de 130 \$ par mois son contrat à compter du 1^{er} juillet 2023.

Le maire David Auclair revient à la table de la séance.

ADOPTÉE

5.8 Contribution de la municipalité selon l'entente inter municipale avec le conseil d'établissement de l'École du Val-de-Grâce

Considérant que l'entente inter-municipalités avec le Conseil d'établissement de l'école primaire du Val-de-Grâce d'Eastman stipulant que chaque municipalité signataire de cette entente paie 18 \$ pour chaque élève résidant sur son territoire et fréquentant l'école du Val-de-Grâce;

Considérant que 28 élèves de Saint-Etienne-de-Bolton sont inscrits à l'école du Val-de-Grâce pour l'année 2022-2023,

2023-06-125

**Il est proposé par Alexandre Berger
appuyé par Harry Bird
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

Que la municipalité procède au paiement de sa contribution au montant de 504 \$ à l'école du Val-de-Grâce pour l'année scolaire 2022-2023.

ADOPTÉE

5.9 Point retiré

5.10 Rapport de la réunion de la MRC

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉTIENNE- DE-BOLTON

Le maire suppléant, Monsieur Harry Bird, fait part des points d'intérêts pour Saint-Étienne-de-Bolton à la suite de la réunion de la Table des maires de la MRC Memphrémagog tenue le 17 mai 2023.

6 Voirie

6.1 Planification du responsable des travaux publics

La planification des travaux prioritaires du responsable des travaux publics pour le mois de mai est déposée et lue par le conseiller Nicolas Berger.

6.2 Année optionnelle du contrat pour le déneigement, le sablage et le déglacage des chemins durant l'hiver 2023-2024

Considérant que la Municipalité a procédé à un appel d'offres public en 2022 pour le déneigement des chemins pour un contrat d'un an avec quatre années optionnelles, débutant avec la période hivernale 2022-2023;

Considérant que la Municipalité a retenu les services de *Les Entreprises Aljer Inc.* pour 2022-2023, celui-ci ayant présenté une soumission jugée conforme;

Considérant que la municipalité désire prendre l'année optionnelle 2023-2024 au prix par kilomètre, taxes incluses de 9 083,03 \$,

2023-06-126

Il est proposé par Nicolas Berger appuyé par Alexandre Berger et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Municipalité retienne les services de *Les Entreprises Aljer Inc.* pour le déneigement, le sablage et le déglacage des chemins durant l'hiver 2023-2024 au prix par kilomètre, taxes incluses 9 083,03 \$.

ADOPTÉE

6.3 Ajout d'un membre au comité de la voirie

Considérant que le comité de la voirie est créé depuis octobre 2022 dans le but d'accélérer la réalisation de projets de travaux routiers sur son territoire;

2023-06-127

Il est proposé par Nicolas Berger appuyé par Alexandre Berger et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ajouter monsieur William Beauregard, citoyen, à titre de membre du comité de voirie.

7 Urbanisme

7.1 Adoption du premier projet de Règlement 2023-05 modifiant le règlement d'usages conditionnels 2008-04

Considérant que lors de la séance ordinaire du 9 mai 2023, un avis de motion du Règlement 2023-05 a été dûment donné et le projet de règlement déposé;

Ce règlement a pour objet :

- ✓ de venir ajouter la zone Vil-1 aux zones admissibles à un usage conditionnel de la catégorie 2 à savoir un usage commercial de service (Usage et immeuble destinés à la vente, la location, la réparation ou le remisage de biens ou la vente de services dont le bâtiment principal a une superficie maximale de 100 m² et dont l'usage n'est pas lié au service routier de restauration et d'hébergement, poste d'essence, station-service);

Ce projet de règlement relatif à un usage conditionnel contient une disposition susceptible d'approbation référendaire et s'applique à la zone Vil-1.

Conformément à l'article 125 de la LAU, une consultation publique sur le premier projet de règlement doit être tenue avant l'adoption du deuxième projet de règlement. Toute personne peut prendre connaissance du contenu du premier projet de règlement au bureau de la municipalité ou consulter celui-ci sur le site internet de la Municipalité.

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉTIENNE- DE-BOLTON

Avis est donc par la présente, donné de la tenue d'une assemblée publique de consultation le 11 juillet 2023, à 19 h au bureau de la municipalité de Saint-Étienne-de-Bolton située au 9, Rang de la Montagne, sur le premier projet no 2023-05 relatif à un usage conditionnel.

2023-06-128

**Il est proposé par Harry Bird
appuyé par Anne-Marie Demers
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

Que le premier projet de Règlement 2023-05 soit adopté.

ADOPTÉE

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT N° 2023-05 MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AUX USAGES CONDITIONNELS 2008-04

À une séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Étienne-de-Bolton, tenue à l'hôtel de ville, le 13 juin 2023 à 19 h 30, lors de laquelle il y avait quorum.

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Étienne-de-Bolton a le pouvoir, en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, de modifier son règlement relatif aux usages conditionnels;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite ajouter la zone Vil-1 comme zone pouvant faire l'objet d'un dépôt d'un projet pour la catégorie 2 des usages conditionnels à savoir un usage commercial de service;

ATTENDU QUE la procédure a été régulièrement suivie;

ATTENDU QU'un avis de motion a dûment été donné lors d'une séance tenue le 9 mai 2023;

EN CONSÉQUENCE, LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.
2. L'article 11 du règlement relatif aux usages conditionnels 2008-04 de la municipalité de Saint-Étienne-de-Bolton, concernant les usages conditionnels autorisés par zone, est modifié comme suit :
 - a) En ajoutant dans le tableau de l'article, dans la case correspondante à la ligne « Catégorie 2 – Commerciale de service (Usage et immeuble destinés à la vente, la location, la réparation ou le remisage de biens ou la vente de services dont le bâtiment principal a une superficie maximale de 100 m² et dont l'usage n'est pas lié au service routier de restauration et d'hébergement, poste d'essence, station-service) » et à la 2^e colonne concernant les zones admissibles », la zone « Vil-1 »;
3. Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

David Auclair, maire

Marie-Claude Savaria, directrice générale
et greffière-trésorière par intérim

- 7.2 Demande d'approbation pour la construction d'un garage en cour arrière du 88, rang Vincent, situé dans une zone soumise au règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA-1) – Zone REV-1

Le maire David Auclair se retire de la salle du conseil pour éviter toute possible apparence de conflits d'intérêts.

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉTIENNE- DE-BOLTON

Considérant que la présente demande de permis a été présentée par monsieur Jean-Sébastien Brulotte est assujettie au PIIA-1 du *Règlement # 2014-09 sur un plan d'implantation et d'intégration architecturale de la municipalité de Saint-Étienne-de-Bolton* puisque le terrain visé par la demande est situé à l'intérieur du village représenté par les zones COM-1, COM-2, REV-1 à REV-3 et SPI-1 à SPI-3;

Considérant que l'architecture et les matériaux de revêtement proposés pour le garage sont appropriés;

Considérant que les critères du PIIA-1 ont été étudiés pour cette demande;

Considérant que le CCU recommande au conseil municipal d'accorder le permis,

2023-06-129

**Il est proposé par Harry Bird
appuyé par Nicolas Berger
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

Que le conseil municipal autorise le permis pour la construction d'un garage au 88 rang Vincent, lot # 6 163 718, tel que demandé pour monsieur Jean-Sébastien Brulotte comme présenté sur les plans accompagnant la demande.

Le maire David Auclair revient à la table de la séance.

ADOPTÉE

7.3 Demande d'approbation pour la construction d'un garage avec abri attaché en cour arrière au 85, chemin Summit, situé dans une zone soumise au règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA-1) – Zone RUR-12

Considérant que la présente demande de permis a été présentée par monsieur Kevin Brault est assujettie au PIIA-1 du *Règlement # 2014-09 sur un plan d'implantation et d'intégration architecturale de la municipalité de Saint-Étienne-de-Bolton* puisque le terrain visé par la demande est situé à l'intérieur des paysages naturels d'intérêt supérieur comme identifiés au plan de zonage;

Considérant que l'architecture et les matériaux de revêtement proposés pour le garage avec abri sont appropriés;

Considérant que les critères du PIIA-1 ont été étudiés pour cette demande;

Considérant que le CCU recommande au conseil municipal d'accorder le permis,

2023-06-130

**Il est proposé par Harry Bird
appuyé par Nicolas Berger
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

Que le conseil municipal autorise le permis pour la construction d'un garage avec abri au 85 chemin Summit, lot # 5 191 562, tel que demandé pour monsieur Kevin Brault, comme présenté sur les croquis accompagnant la demande.

ADOPTÉE

7.4 Nomination au Comité consultatif en urbanisme (CCU)

Considérant que le Règlement concernant la constitution du Comité consultatif d'urbanisme (CCU);

Considérant que de confirmer le mandat des membres du CCU s'effectue par résolution du Conseil municipal pour 2 ans;

2023-06-131

**Il est proposé par Harry Bird
appuyé par Nicolas Berger
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

De confirmer le mandat de monsieur Sylvain Ménard et monsieur André Ricard à titre de membres du CCU choisi parmi les résidents de la Municipalité. Les conseillers en profitent pour remercier madame Michèle Dagenais ainsi que monsieur Paul Thouin de leurs services rendus auprès du comité.

ADOPTÉE

7.5 Adhésion au Programme d'aide de la MRC de Memphrémagog pour la rénovation patrimoniale et la restauration

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉTIENNE- DE-BOLTON

Considérant que le Service d'aide-conseil à la rénovation patrimoniale (SARP) offre son expertise afin d'accompagner les collectivités rurales et urbaines pour mettre en valeur les bâtiments patrimoniaux et contemporains ainsi que les territoires;

Considérant que, dans le cadre de la mise en œuvre de l'*Entente de développement culturel 2021-2023*, la MRC de Memphrémagog souhaite offrir des services-conseils aux municipalités afin de favoriser la préservation et la mise en valeur des éléments patrimoniaux du territoire;

Considérant que l'offre est constituée de 3 volets:

Le **volet 1** qui comprend la préparation de fiches de caractérisation et de recommandations pour les bâtiments identifiés à l'inventaire d'ensemble de la MRC afin d'aider les représentants municipaux et les citoyens à mieux apprécier les éléments patrimoniaux sur le territoire et à en assurer la préservation, mais aussi les membres des CCU lors d'études de dossier,

Le **volet 2** qui comprend un accompagnement aux citoyens référés par la municipalité pour le montage de leur dossier de rénovation personnalisé (bâtiment résidentiel ou commercial). Les bâtiments concernés devront avoir été construits avant 1940 et présenter une valeur patrimoniale ou se trouver dans un secteur pourvu d'un PIIA identifié à vocation patrimoniale,

Le **volet 3** qui comprend un accompagnement aux municipalités pour réaliser des outils adaptés aux besoins comme la révision, la bonification, et/ou la rédaction d'un PIIA, des avis et recommandations aux membres du CCU, des illustrations par une dessinatrice en bâtiment;

Considérant que la municipalité désire retenir son service pour le volet 2;

2023-06-132

**Il est proposé par Nicolas Berger
appuyé par Harry Bird
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

Que la Municipalité adhère au Service d'aide-conseil en rénovation patrimoniale (SARP) selon les modalités du volet 2, convenues entre la MRC et la firme SARP, jusqu'à un montant maximum de 855 \$ pour la municipalité uniquement. Le montant total du service est assumé également et conjointement avec la MRC (50 % par la Municipalité et 50 % par la MRC). La Municipalité se réserve le droit de facturer une partie des frais qu'elle engage au citoyen/organisme dans le cas du volet 2.

ADOPTÉE

7.6 Dépôt du procès-verbal de la réunion du CCU du 12 mai 2023

Le procès-verbal de la réunion du CCU du 12 mai 2023 est déposé.

7.7 Rapport de l'inspectrice en bâtiment

Le rapport de l'inspectrice en bâtiment pour mai 2023 est déposé et lu par monsieur Nicolas Berger.

8 Environnement

8.1 Subvention 2023 – Action Memphré-Ouest 'AMO'

Considérant que la municipalité fait partie d'Action Memphré-Ouest 'AMO';

Considérant que cet organisme nous a fait part de la facture annuelle en lien avec les services offerts au coût de 8 500 \$;

2023-06-133

**Il est proposé par Alexandre Berger
appuyé par Anne-Marie Demers
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

Que le conseil autorise le paiement total de 8 500 \$ pour cette facture.

ADOPTÉE

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉTIENNE- DE-BOLTON

9 Loisirs, Culture et Vie communautaire

9.1 Autorisation pour la Fête nationale

Considérant que la Corporation Loisirs et Culture de Saint-Étienne-de-Bolton organise des festivités à l'occasion de la Fête nationale le 24 juin 2023;

Considérant que l'ensemble des citoyens est convié à cette fête;

Considérant que la consommation d'alcool est prévue au cours de cette activité spéciale;

Considérant que l'article 10 du Règlement 2018-06 prohibant le fait de diffuser de la musique ou de participer à un spectacle sauf à l'occasion d'une activité spéciale et autorisée par résolution du conseil. Une activité spéciale désigne une activité irrégulière organisée dans un but de récréation sans but lucratif;

Considérant que l'article 5 du Règlement 2018-05 où il est défendu à toute personne de consommer des boissons alcoolisées ou d'être en possession de contenant(s) ouvert(s) comportant de la boisson alcoolisée, dans tout endroit public de la municipalité, sauf à l'occasion d'une activité spéciale pour laquelle la municipalité a prêté ou loué la place publique. Au sens du présent article, une activité spéciale est celle qui est reconnue comme telle par le conseil et qui désigne une activité irrégulière, non récurrente organisée dans un but de récréation et sans but lucratif;

2023-06-134

**Il est proposé par Suzie Fortin
appuyé par Alexandre Demers
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

Que la Municipalité autorise la tenue des festivités à l'occasion de la Fête nationale, au parc municipal et à la date mentionnée;

Que la Coop du Grand-Bois aura la charge de la vente des boissons alcoolisées durant la Fête nationale;

Que le Conseil autorise des dépenses pour un montant cumulatif de 1736 \$ comme aide financière pour les activités de la Fête nationale du 24 juin 2023.

ADOPTÉE

9.2 Point retiré.

9.3 Autorisation d'utiliser le parc municipal pour des vendredis BBQ

Considérant que la Municipalité organise des vendredis BBQ au parc municipal à partir de 16 heures du mois de juin jusqu'en août 2023 où les participants devront fournir leur BBQ et le nécessaire pour cuisiner leur repas;

Considérant que l'ensemble des citoyens est convié à cette activité;

Considérant que la consommation d'alcool n'est pas permise au cours de cette activité régulière;

Considérant que l'article 10 du Règlement 2018-06 prohibant le fait de diffuser de la musique dont les sons peuvent être entendus au-delà d'un rayon de 15 mètres;

Considérant que l'article 5 du Règlement 2018-05 où il est défendu à toute personne de consommer des boissons alcoolisées ou d'être en possession de contenant(s) ouvert(s) comportant de la boisson alcoolisée, dans tout endroit public de la municipalité,

Considérant que si un feu à ciel ouvert est présent, celui-ci sera conditionnel à l'obtention d'un permis de feu à ciel ouvert respectant les normes de la Sopfeu.

2023-06-135

**Il est proposé par Suzie Fortin
appuyé par Nicolas Berger
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

Que la Municipalité autorise la tenue des vendredis BBQ au parc municipal à partir de 16 heures du mois de juin jusqu'en août 2023 sous respect de l'article 10 du Règlement 2018-06 et de l'article 5 du Règlement 2018-05.

ADOPTÉE

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉTIENNE- DE-BOLTON

9.4 Demande d'aide financière présentée par la Corporation Loisirs et Culture de Saint-Étienne-de-Bolton pour le projet du Village des métiers d'art

Considérant que la demande d'aide financière présentée par la Corporation Loisirs et Culture de Saint-Étienne-de-Bolton pour le projet du 'Village de métiers d'art' de soutien financier de 1 345 \$ pour ce projet;

Considérant que cet événement soit organisé chaque année;

Considérant que l'ensemble des citoyens est convié à cet événement,

2023-06-136

**Il est proposé par Suzie Fortin
appuyé par Anne-Marie Demers
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

D'autoriser un montant de 1 345 \$ comme soutien financier pour le projet de 'Village de métiers d'art' les 4, 5 et 6 août 2023 de la Corporation Loisirs et Culture de Saint-Étienne-de-Bolton pour la tenue de cet événement.

ADOPTÉE

9.5 Demande d'aide financière présentée pour la Fête de la rentrée et des bénévoles pour le 19 août 2023

Le maire David Auclair se retire de la salle du conseil pour éviter toute possible apparence de conflits d'intérêts.

Considérant que la demande d'aide financière présentée pour la Fête de la rentrée et des bénévoles pour le 19 août 2023 pour ce projet;

Considérant que cette fête souhaite y faire l'accueil des nouveaux arrivants, inviter tous les intéressés à s'impliquer bénévolement dans l'un ou l'autre des comités ou organismes en place et faire découvrir les activités municipales

2023-06-137

**Il est proposé par Suzie Fortin
appuyé par Harry Bird
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

D'autoriser un montant de 450 \$ comme soutien financier pour le projet Fête de la rentrée et des bénévoles qui se tiendra le 19 août 2023 pour le projet de madame Emmanuelle Vincent-Racicot.

Le maire David Auclair revient à la table de la séance.

ADOPTÉE

10 Sécurité civile

Une réunion sera tenue jeudi le 14 juin 2023 avec les Cadets de la Sûreté du Québec.

Et une liste est disponible pour les premiers répondants pour le Plan de sécurité civile

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉTIENNE- DE-BOLTON

11 Adoption des comptes à payer

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉTIENNE-DE-BOLTON JUN 2023		
COMPTES PAYÉS AU COURS DU MOIS		
Bénéficiaire	Remarque	Montant
Agence des douanes	DAS - Fédérales	2 478,53 \$
Ministre du Revenu	DAS - Provinciales	6 878,20 \$
Antoine Brulotte	Entretien chalet-parc/Avril et Mai 2023	60,00 \$
Bell Canada	Téléphone	336,09 \$
Bell Mobilité	Cellulaire (Oct 2022-Mai 2023)	334,56 \$
Caraballo Architecture inc.	Projet agrandissement chalet	3 661,95 \$
Cogeco Connexion inc.	Mai 2023 / Internet	114,92 \$
Conscience Régionale	Étude du potentiel - Projet Église	12 467,02 \$
Drumco Énergie	Entretien annuel - Génératrice	344,93 \$
Entreprises Antoine Lacasse	1/3 - Entretien paysagement	1 801,26 \$
Entreprises R. Cherrier inc.	Coll./transp.-mat.resid/recyc/organ.	9 964,58 \$
Hydro-Québec	Éclairage public/Mairie/Parc	1 654,74 \$
MRC Memphrémagog	Quote-part/Projets spéciaux/Équi.Juin	3 177,25 \$
Patrick Ouellet Consultant	Hon. prof./Insp. Église/Rapp. et réun.	3 167,27 \$
Orford Musique	Concert Orford Sur la Route 2023	1 500,00 \$
Raymond Chabot Grant Thornton	Hon. prof. Rapport d'audit coll. selec.	994,53 \$
Noé Vincent	Ouverture/Fermeture chalet Mai/Juin	200,00 \$
Élections partielles - 2023-05-14	Rémunération personnel électoral	3 403,00 \$
Compte Visa - Voirie	Timbres pour envoi, essence	1 445,81 \$
	Total :	53 984,64 \$
COMPTES À PAYER		
Bénéficiaire	Remarque	Montant
Bell Mobilité	Cellulaire - Période de juin 2023	49,93 \$
Christine Boutin (Amis des sentiers)	Achat équipement entretien sentiers	210,84 \$
Brian Wood Électrique inc.	Réparation fixture électrique Mairie	363,36 \$
Cogeco Connexion inc.	Juin 2023 / Internet	114,92 \$
Communication plus	Temps + Réseau mobile Juin	121,87 \$
Desjardins Sécurité Financière	Période du 1er au 30 juin 2023	1 297,41 \$
Énergère inc.	Étude faisabilité - Luminaires	1 414,24 \$
Entreprises Myrroy inc.	Location balai aspirateur	4 293,74 \$
Enviro Connexions	Traitement recyclage	197,42 \$
Excavation André Vincent	Hrs pépîne/Hrs camion/de la Mine	649,61 \$
Fonds d'information sur le territoire	Avis de mutations (6)	30,00 \$
Goliath	Panneau de signalisation en U	422,36 \$
Hélène Vincent, officière municipale	Hon. prof. 10 mars, 24 avril et 26 mai	450,00 \$
Hydro-Québec	Éclairage public	291,10 \$
Imprimerie Duval	Avis de mesurage de boues 2023	327,68 \$
Informatique Orford	Réparation du portable	80,48 \$
Infotech	Webinaire Sygem	218,45 \$
Lettrage de l'Estrie	7 numéros civiques	169,01 \$
Le Mécano du Village	Entretien de la remorque	108,66 \$
Mégaburo	Fourniture de bureau/Lect. Compteur	1 054,93 \$
Michaud Michael	Ent. mén.(Mai 11-16-22-25/Juin 4-11)	600,00 \$
Normand Jeanson Excavation	Livraison compost/Pierre-Gravier-Rech.	1 761,97 \$

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉTIENNE- DE-BOLTON

Paysagement Floralys inc.	1/3 versement entretien paysager 2023	700,00 \$
PenseWeb inc.	Hébergement 13.07.2023-12.07.2024	206,27 \$
Pompages West Brome inc.	Vidanges fosses septiques (5)	1 705,08 \$
R.I.G.M.R.B.M.	Mai Élimination, redev. et mat.Organique	1 347,77 \$
SPA de l'Estrie	2023 Juin / SPA	190,42 \$
Tamisage Waterloo	Temps niveleurs 28 avril 2023	3 181,95 \$
Karyne Choquette	Remb. ac.tivités sportives	88,00 \$
Stéphane St-Germain	Remb. certificat de localisation	200,00 \$
Michelle Pharand	Remb. Abonnement biblio 2023	57,50 \$
Chandi Bernier	Remb. activités sportives	75,00 \$
	T o t a l :	45 590,80 \$

2023-06-138

Il est proposé par Alexandre Berger appuyé par Suzie Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que les comptes ci-haut soient approuvés.

ADOPTÉE

12 Affaires diverses

12.1 Demande d'approbation pour l'agrandissement du chalet du parc municipal au 15, chemin du Parc, situé dans une zone soumise au règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA-1) – zone SPI-1

Considérant que la présente demande de permis est assujettie au PIIA-1 du *Règlement # 2014-09 sur un plan d'implantation et d'intégration architecturale de la municipalité de Saint-Étienne-de-Bolton* puisque le terrain visé par la demande est situé à l'intérieur du village représenté par les zones COM-1, COM-2, REV-1 à REV-3 et SPI-1 à SPI-3;

Considérant que l'architecture et les matériaux de revêtement proposés pour l'agrandissement du chalet municipal sont appropriés;

Considérant que les critères du PIIA-1 ont été étudiés pour cette demande;

Considérant que le CCU recommande au conseil municipal d'accorder le permis pour l'agrandissement du chalet municipal situé au 15, rue du Parc, lot 5 191 834,

2023-06-139

Il est proposé par Nicolas Berger appuyé par Harry Bird et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil accorde le permis pour l'agrandissement du chalet municipal situé au 15, rue du Parc, lot 5 191 834, comme présenté sur les plans accompagnant la demande.

ADOPTÉE

12.2 Report de la prise de décision ou non de l'église

Considérant que le conseil demande à la Fabrique de Notre-Dame-du-Mont-Carmel un report de la prise de décision ou non de l'Église après le compte rendu de Conscience Régionale attendue en janvier 2024;

2023-06-140

Il est proposé par Alexandre Berger appuyé par Suzie Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil demande à la Fabrique de Notre-Dame-du-Mont-Carmel un report de la prise de décision ou non de l'église après le compte rendu de Conscience Régionale attendue en janvier 2024.

ADOPTÉE

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉTIENNE- DE-BOLTON

12.3 Nomination au Comité consultatif en urbanisme (CCU)

Considérant que le Règlement concernant la constitution du Comité consultatif d'urbanisme (CCU);

Considérant que le renouvellement du mandat des membres du CCU s'effectue par résolution du Conseil municipal;

2023-06-141

**Il est proposé par Nicolas Berger
appuyé par Harry Bird
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

De renouveler le mandat de monsieur Daniel Laflamme à titre de membre du CCU choisi parmi les résidents de la Municipalité pour une période deux (2) ans.

ADOPTÉE

12.4 Demande d'autorisation de passage sur la Route 112 – Randonnée du Souvenir Thierry LeRoux

Considérant que monsieur Sébastien Thériault, policier à la Régie intermunicipale de police de Thérèse-De Blainville, demande l'autorisation pour le convoi de cycliste qui effectueront la Randonnée du souvenir Thierry Leroux le 19 août 2023.

Considérant que le convoi cycliste empruntera la route 112, dans l'après-midi du 19 août 2023, entre 12 h 30 et 13 h 15; selon leur vitesse de croisière;

2023-06-142

**Il est proposé par Anne-Marie Demers
appuyé par Nicolas Bird
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

Que le Conseil accorde l'autorisation de passage au convoi de la Randonnée du Souvenir Thierry Leroux sur le territoire;

ADOPTÉE

13 Période de questions

14 Levée de la séance

2023-06-143

**Il est proposé par Harry Bird
appuyé par Nicolas Berger
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

Que la séance soit levée à 20 h 42 les sujets à l'ordre du jour étant épuisés.

ADOPTÉE

DAVID AUCLAIR
Maire

MARIE-CLAUDE SAVARIA
Directrice générale et greffière-trésorière
par intérim